

Bachelier en management de la logistique

HELHa La Louvière Rue de Belle-Vue 32 7100 LA LOUVIERE

Tél : +32 (0) 64 23 76 23

Fax : +32 (0) 64 23 76 33

Mail : eco.lalouviere@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

Travail de fin d'études			
Code	ECLG3B44TFE	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	15 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Barbara PILETTE (barbara.pilette@helha.be)		
Coefficient de pondération	150		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'unité d'enseignement "Travail de Fin d'Etudes" se développe pour l'essentiel pendant le bloc 3, en principe particulièrement pendant le Q2. Elle occupe une place significative dans le parcours d'apprentissage de l'étudiant. Elle est liée au stage en entreprise du bloc 3.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **S'insérer dans son milieu et s'adapter à son évolution**

- 1.2 Collaborer à la résolution de problèmes complexes avec méthode, rigueur, proactivité et créativité
- 1.3 Adopter une attitude éthique et respecter les règles déontologiques
- 1.4 Développer une approche responsable, critique et réflexive des pratiques professionnelles en y intégrant les enjeux liés au développement durable
- 1.5 Identifier ses besoins de développement et s'inscrire dans une démarche de formation permanente

Compétence 2 **Communiquer, écouter, informer, conseiller les acteurs tant en interne qu'en externe**

- 2.2 Adapter ses techniques de communication, son vocabulaire à l'interlocuteur quel qu'il soit
- 2.3 Comprendre les attentes et besoins de son interlocuteur

Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres au domaine des transports et logistiques**

- 3.1 Respecter les règles juridiques, douanières et administratives liées à l'approvisionnement, l'expédition et l'entrepôt
- 3.2 Utiliser les outils informatiques de base tels que la messagerie électronique, le traitement de texte, le tableur et la base de données
- 3.4 Optimiser les opérations logistiques

Compétence 4 **Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique**

- 4.1 Positionner la logistique dans la stratégie de l'entreprise
- 4.3 Prendre en compte les dimensions économiques, financières et environnementales dans les analyses et prises de décisions

Compétence 5 **S'organiser : structurer, planifier, coordonner, gérer de manière rigoureuse les actions et les tâches liées à sa mission**

- 5.1 Identifier et proposer des solutions adaptées aux besoins du client

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de la rédaction du travail écrit, il est attendu que l'étudiant soit capable, de façon individuelle :

- de définir les objectifs d'un travail d'envergure,

- de rechercher les informations pertinentes,
- d'analyser, critiquer et synthétiser des informations, des faits, des méthodologies, des outils, ...,
- de choisir les démarches qui conviennent,
- de rédiger et structurer un document en respectant les consignes et les règles de l'art,
- d'utiliser une orthographe, une syntaxe et un style corrects,
- d'utiliser un lexique professionnel adéquat,
- d'utiliser précisément les notions techniques spécifiques au domaine de la logistique et aux activités y afférentes,
- de prendre en compte les aspects économiques, financiers, fiscaux, sociaux, environnementaux

Au terme de la présentation et de la défense orale du travail de fin d'études, il est attendu que l'étudiant soit capable, de façon individuelle et en s'appuyant sur un support multimédia :

- de structurer un propos,
- de formuler clairement ses idées et de contextualiser le sujet,
- de présenter un regard critique et réflexif sur le travail réalisé,
- d'employer des termes techniques corrects et adaptés,
- d'apporter des réponses précises et argumentées aux questions posées

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECLG3B44TFEA Travail de fin d'études

24 h / 15 C

Contenu

L'activité d'apprentissage vise la production d'un travail écrit (Travail de Fin d'Etudes) et sa défense orale. Le Travail écrit sera structuré suivant les directives du vade-mecum des Travaux de Fin d'Etudes et conformément au Règlement des Etudes. Le Travail de Fin d'Etudes doit être lié au stage de Bloc3 prévu au programme.

Contenu du TFE du Bachelier en Managment de la Logistique :

Dans le cadre de son TFE, l'étudiant propose

- une analyse réflexive d'une problématique identifiée au sein de l'entreprise dans le cadre du stage de Bloc3

- les apports théoriques pertinents qui permettent d'apporter une réponse à la problématique
- la prise en compte des aspects économiques, financiers, fiscaux, sociaux, environnementaux...
- la méthode de collecte d'informations sur le terrain, les méthodologies suivies
- l'analyse des données collectées
- la présentation des résultats
- les recommandations, solutions en vue de l'amélioration du process sur le terrain
- les prolongements éventuels envisageables

En toute hypothèse, il convient que le travail contienne à la fois des visions conceptuelles et/ou théoriques, ainsi qu'une dimension pratique montrant les compétences acquises par l'étudiant. Il est également attendu que l'étudiant démontre ses capacités de réflexion et de résolution d'une situation problème/de l'approche d'un projet.

Démarches d'apprentissage

Le Coordinateur de Section présente les enjeux des TFEs aux étudiants d'une part pendant le bloc 2 (séminaire de préparation au TFE) et d'autre part au début du bloc 3 lors de la séance d'accueil.

Le promoteur, membre de l'équipe pédagogique du département, suit l'étudiant dans son parcours à travers des réunions, échanges de mails, téléphoniques, lectures de passages écrits, ...

Le promoteur et l'étudiant fixeront les modalités de communication et leur répartition dans le temps.

Dispositifs d'aide à la réussite

L'étudiant est préparé dans son travail par le Coordinateur et le promoteur, pour l'essentiel.

De nombreux textes législatifs ou documents d'aides sont à la disposition des étudiants :

- le Règlement Général des Etudes et le Règlement Spécifique du département,
- le vade-mecum pour étudiants,
- un support écrit remis aux étudiants lors de l'exposé du Coordinateur sur les enjeux, attentes, détails pratiques

relatifs aux TFE (ce document est une liste de sujets et FAQ qui seront abordés lors de l'exposé)

- la liste des formations, points d'intérêts, ... des membres de l'équipe pédagogique, pour favoriser la fixation des promoteurs,
- le formulaire d'enregistrement du sujet,
- l'ensemble des TFE accessibles en bibliothèque,
- la grille d'évaluation du jury des Travaux de Fin d'Etudes
- Un vade-mecum spécifique explique, pour le Promoteur, une série de dispositions et conseils pour l'encadrement de l'étudiant.

Sources et références

L'étudiant consultera des ouvrages de référence en rapport avec la problématique de son Travail de Fin d'Etudes.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Voir supports listés dans la section "dispositifs d'aide à la réussite", disponibles sur plate-forme d'e-learning, à l'exception du vade-mecum "promoteur".

4. Modalités d'évaluation

Principe

C'est lors du jury final du Travail de Fin d'Etudes que la cotation globale est attribuée. L'évaluation repose sur quatre dimensions :

- le travail de l'année évalué par le promoteur (10 %),
- la forme du travail écrit, évaluée par le promoteur et les lecteurs (20 %),
- le fond du travail écrit, évalué par le promoteur et les lecteurs (40 %),
- la présentation orale évaluée par l'ensemble du jury de TFE (30 %).

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Evc	10	Evc	10
Période d'évaluation			Tvs + Exo	90	Tvs + Exo	90

Evc = Évaluation continue, Tvs = Travail de synthèse, Exo = Examen oral

Dispositions complémentaires

Pondération des Activités d'Apprentissage dans l'Unité d'Enseignement

Si l'Unité d'Enseignement est constituée d'une seule Activité d'Apprentissage, la note obtenue pour l'activité d'apprentissage est reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement.

Si l'Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Activités d'Apprentissages :

- Sauf décision contraire du jury de délibération. En cas d'échec à une Activité d'Apprentissage (AA) qui la compose, l'Unité d'enseignement ne sera pas validée. En cas d'échec à une ou plusieurs AA, la note de l'UE sera la note la plus faible des AA en échec.
- Si toutes les AA ont une note supérieure ou égale à 10, alors la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

En cas de note englobante (CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence), Z (zéro) ou FR (fraude)) dans une des Activités d'Apprentissage composant l'Unité d'Enseignement, cette mention sera reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement, et ce quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE.

La non-présentation d'une partie d'une épreuve (ex : une partie écrite et une partie orale d'un examen) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Notez que ces principes explicités en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation (première ou seconde session).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).